

FEDERATION CGT DES SERVICES PUBLICS

Siège social : 263 rue de Paris - Case n° 547
93516 MONTREUIL CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 -



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CABINET OUZOULIAS

PARIS - AMIENS

53/55 Avenue d'Italie
CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
Tél. : 03.22.53.27.47
Fax : 03.22.53.27.49

Siège Social
11 rue des Immeubles Industriels
CS 41132
75543 PARIS CEDEX 11
Tél. : 01.43.73.90.79
Fax : 01.43.73.92.52

FEDERATION CGT DES SERVICES PUBLICS

A l'attention des membres de la Commission Exécutive Fédérale

Siège social : 263 rue de Paris

Case n° 547

93516 MONTREUIL CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 -

Mesdames, Messieurs les Membres de la Commission Exécutive Fédérale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Commission Exécutive Fédérale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération CGT des Services Publics relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération CGT des Services Publics à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau Fédéral et dans les autres documents adressés aux membres de la Commission Exécutive Fédérale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau Fédéral.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 septembre 2021

COEXCO (SAS)

Représentée par Vincent OUZOULIAS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	14 419	12 296	2 123	296
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	517 678	422 968	94 710	130 250	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	885		885	885	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	532 998	435 265	97 733	131 447
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 040		1 040	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	357 640		357 640	507 018
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	26 928		26 928	46 157	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	447 730		447 730	445 571	
DISPONIBILITES	1 451 038		1 451 038	363 235	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7 728		7 728	6 724
	TOTAL (II)	2 292 104		2 292 104	1 368 705
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	2 825 102	435 265	2 389 838	1 500 152
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	Cotisations	2 055 751	2 040 507
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens	Ventes mses, produits fabriqués		50
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service	Prestations de services	65 198	52 877
	dont parrainages			
		Productions stockée		
		Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation	Subventions d'exploitation	195 568	165 309
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		44 610	
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	Dons	3 760	3 679
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie	Legs et donations		
	Contributions financières			
	Autres pdts de gestion courante			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		62 553	183 917	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	Autres produits		279 213	
	Total des produits d'exploitation	2 427 441	2 725 553	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements		4 713	1 518
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		1 064 595	2 618 684
	Aides financières	Subvention accordées par l'association		
	Impôts, taxes et versements assimilés		42 400	52 497
	Salaires et traitements		207 599	226 428
	Charges sociales		65 413	94 066
	Dotation aux amortissements et dépréciations		43 360	47 746
	Dotation aux provisions		30 596	
	Reports en fonds dédiés			
	Autres charges			1
	Total des charges d'exploitation	1 458 675	3 040 941	
RESULTAT D'EXPLOITATION		968 766	(315 388)	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		968 766	(315 388)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		5 614
	Autres intérêts et produits assimilés	4 152	8 101
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		13 819
	Total des produits financiers	4 152	27 534
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		4 152	27 534
RESULTAT COURANT avant impôts		972 917	(287 854)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	23 195	6 456
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	23 195	6 456
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	33 488	12 684
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	33 488	12 684
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(10 293)	(6 228)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		821	457
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		2 454 787	2 759 542
TOTAL DES CHARGES		1 492 984	3 054 082
EXCEDENT ou DEFICIT		961 803	(294 540)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Présentation de l'entité

La Fédération CGT des Services Publics rassemble les personnels des :

- Services publics territoriaux, communes, départements, régions et leurs établissements,
- Services départementaux d'incendie et de secours - SDIS (Sapeurs pompiers),
- Secteurs privés des eaux et de la thanatologie (Pompes funèbres),

Elle regroupe 80 000 adhérents (en décembre 2013), organisés en syndicats dans leurs collectivités ou entreprises, pour défendre leurs intérêts d'agents et salariés du service public, en convergence avec les autres salariés, les usagers et les populations.

La fédération s'est munie de :

- Deux Unions fédérales qui jouent un rôle particulier, l'UFICT (regroupe dans ses organisations spécifiques les syndiqués ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise.) et l'UFR (regroupe les sections de retraités de chaque syndicat.).
- De collectifs fédéraux catégoriels ou sectoriels.
- Des outils départementaux et régionaux qui coordonnent l'activité des syndicats.
 - Les Coordinations Fédérales Régionales (CFR),
 - Les Coordinations Syndicales Départementales (CSD),

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité au niveau des conventions générales et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels précisées par la référence :

- au règlement ANC n°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et ses règlements modificatifs

- ANC n°2018-06 relatif au plan comptable des associations. Ce nouveau règlement s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Plusieurs dispositions entraîneront des changements de méthode comptable pour l'entité.

De nouveaux modèles de bilan, de compte de résultat et d'annexe y figurent. Le règlement fixe ainsi des règles d'établissement et de présentation :

- bilan et compte de résultat : tableaux normés ;
- bilan, compte de résultat et annexe : subdivisions possibles (si détails souhaités), mais la structure est à respecter ;
- les rubriques sans montant sur N et N-1 peuvent être enlevées ;

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

- annexe : plusieurs tableaux sont modélisés, dont la forme est à respecter.
- CRC n°2009-10 afférents aux règles comptables des organisations syndicales.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 389 838** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 454 787** euros et un total **charges** de **1 492 984** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **961 803** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire sans précédent liée à l'épidémie de COVID-19 qui s'est étendue au niveau mondial et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, constituent des événements majeurs de l'exercice écoulé.

La Fédération CGT des Services Publics, dans le cadre des consignes et préconisations de l'Etat et des organismes de tutelles, a dû adapter l'organisation du travail de ses salariés et membres administrateurs ainsi que les conditions de réalisation de ses missions compte tenu des mesures prises de confinement.

Aussi, la fédération a décidée de mettre en place l'activité partielle sur la période mars à décembre 2020.

Les activités ont commencé à être affectées par la Covid-19, dès le premier trimestre 2020.

Cependant elle n'a pas eu recours au prêt garanti par l'Etat (PGE).

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Amortissements

Les amortissements pour dépréciations sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

Les parts sociales que détient la Fédération dans la SCER sont valorisées à leur valeur nominale.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

VMP

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées d'après la méthode FIFO.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Cotisations

Le fait générateur de la comptabilisation des cotisations est l'encaissement effectif des dites cotisations via le logiciel de répartition Cogétise du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Provision Indemnité Départ Retraite/fin de carrière des salariés

La Fédération CGT des Services Publics a signé un contrat d'adhésion à un régime de prévoyance afin de couvrir le versement d'indemnités de fin de carrière à ses salariés. Il s'agit d'un régime à cotisations définies.

La fédération a versé des cotisations à hauteur de 2 094€ en 2020.

Le taux d'indemnité est calculé selon les dispositions prévues au contrat d'adhésion collectif AG2R.

La Fédération a décidée de chiffrer les engagements de retraite, dont le montant valorisé à la date de clôture des comptes annuels s'élève à 53 297 €.

Hypothèse d'évaluation de l'indemnité de départ retraite AG2R Prévoyance

- Salarié ayant plus de 10 ans d'ancienneté : 1 mois de salaire
- Salarié ayant plus de 15 ans d'ancienneté : 2 mois de salaire
- Salarié ayant plus de 20 ans d'ancienneté : 3 mois de salaire
- Salarié ayant plus de 25 ans d'ancienneté : 4 mois de salaire
- Salarié ayant plus de 30 ans d'ancienneté : 6 mois de salaire

TOTAL PROVISION INDEMNITE DEPART RETRAITE 2020 : 19 634 €

Hypothèse d'évaluation de la bonification de départ en retraite

- Salarié de 1 à 5 ans de présence : 0.5 mois de salaire
- Salarié de 6 à 10 ans de présence : 1 mois de salaire
- Salarié de 11 à 15 ans de présence : 2 mois de salaire
- Salarié de 16 à 20 ans de présence : 2.5 mois de salaire
- Salarié de 21 à 25 ans de présence : 3 mois de salaire
- Salarié de 26 à 30 ans de présence et plus : 4 mois de salaire

TOTAL PROVISION PRIME DE DEPART EN RETRAITE 2020 : 33 663 €

Contributions volontaires en nature

Le nombre de personnes mises à disposition est d'environ 29 équivalents temps plein au titre des droits syndicaux nationaux (CSFPT-CCFP).

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Compléments d'informations

Des bureaux et un salarié à mi-temps de la Fédération des Services Publics sont mis à disposition auprès de l'UFICT CGT des services publics.

RESSOURCES DE L'ANNEE 2020

Cotisations	2 055 751 €
Prestations de services	65 198 €
Subventions	195 568 €
Dons	3 760 €
Autres produits	44 610 €
Produits financiers perçus	4 152 €
	<hr/>
TOTAL RESSOURCES	2 369 039 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR EXERCICES ANTERIEURES

Touristra	11 754 €
ECTI Comediance	8 637 €
Charges diverses sur exercices antérieures	12 736 €
	<hr/>
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR EXERCICES ANTERIEURS	33 127 €

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	12 151		2 268		14 419
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 151		2 268		14 419
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	441 025				441 025
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	69 275		7 379		76 654
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	510 300		7 379		517 678	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	885				885
	Autres titres immobilisés	15				15
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	900					900
TOTAL		523 351		9 647		532 998

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	11 855	441		12 296
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 855	441		12 296
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	318 038	37 829		355 868
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	62 011	5 090		67 101
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	380 049	42 919		422 968	
TOTAL		391 904	43 360		435 265

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	22 701	30 596		53 297
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22 701	30 596		53 297
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		22 701	30 596		53 297
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		30 596		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	357 640	357 640	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	833	833	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	26 095	26 095	
	Charges constatées d'avance	7 728	7 728	
	TOTAL DES CREANCES	392 295	392 295	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	158 278	158 278		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	39 503	39 503		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 624	32 624		
	Impôts sur les bénéfices	515	515		
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 165	6 165		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	925	925		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	5 520	5 520		
	Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	243 530	243 530			
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	1 425 747		(294 540)		1 131 207
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		(294 540)	294 540		
Résultat ss ctrl tiers fi. Ran ss ctrl tiers fi.					
Excédent ou déficit de l'exercice	(294 540)	294 540	961 803		961 803
Situation nette	1 131 207		961 803		2 093 010
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 131 207		961 803		2 093 010

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 300	81 982	(59 683)	-72,80
Dettes fiscales et sociales	57 549	44 344	13 205	29,78
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	79 849	126 327	(46 478)	-36,79

--

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	272 522	298 562	(26 041)	-8,72
Autres créances	152	10 843	(10 691)	-98,60
TOTAL	272 673	309 405	(36 732)	-11,87

--

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	31/12/2020	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		7 728	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		7 728	

--

Effectif moyen

	31/12/2020	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	1	
	Professions intermédiaires		
	Employés	4	
	Ouvriers		
	TOTAL	5	

--

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	31/12/2020	31/12/2019	%	%	31/12/2020	31/12/2019	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	7 860	6 780	90,34	88,98				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	840	840	9,66	11,02				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	8 700	7 620	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	8 700	7 620	100,00	100,00				